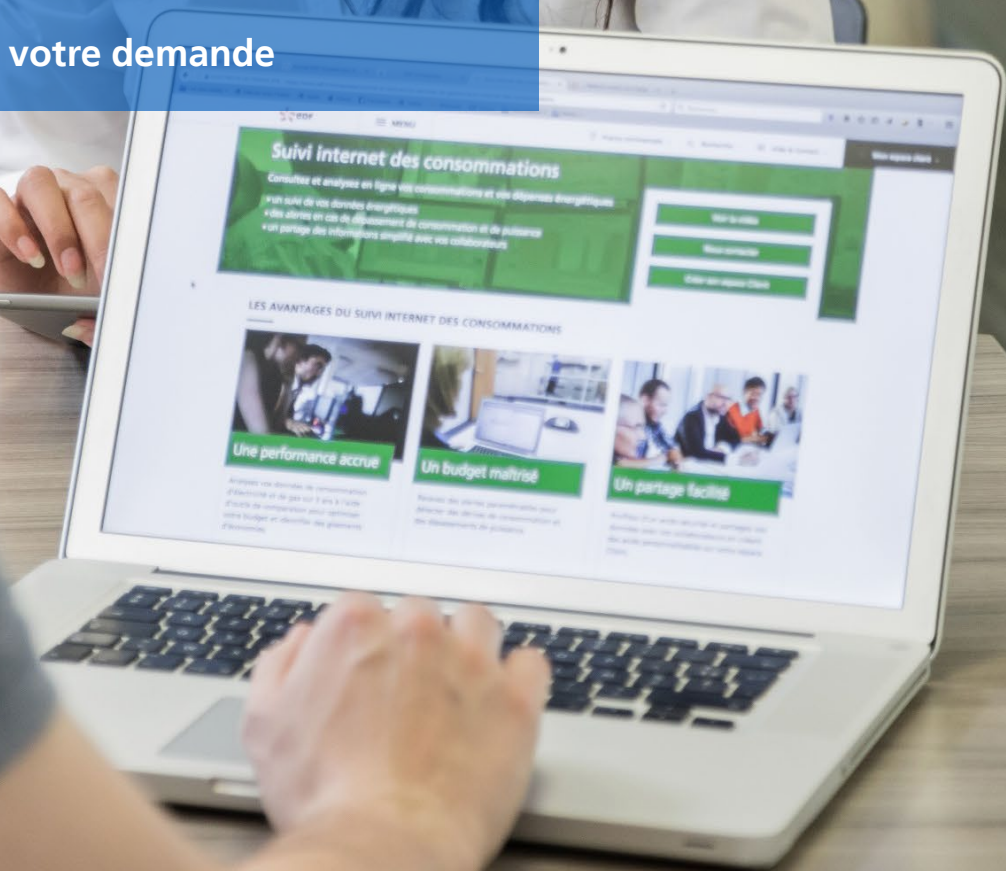


Le dispositif Agir Plus vous permet d'engager des travaux pour la mise en place de solutions performantes.

Isolation, chauffage, eau chaude sanitaire, éclairage, froid alimentaire... ou autres projets d'économies d'énergie? Bénéficiez d'une prime pour vous permettre de réaliser votre projet et ainsi réduire vos coûts.

Vous trouverez dans ce dossier tous les éléments vous permettant de bénéficier des primes économies d'énergie:

- Les montants de primes ainsi que les critères d'éligibilité
- La liste des chargés d'affaire Efficacité Energétique à contacter
- les documents nécessaires à votre demande



LES PRIMES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE* RÉNOVATION DES BÂTIMENTS TERTIAIRES ET INDUSTRIELS

Isolation (Bâtiment tertiaire existant)	Combles ou toitures	11€/m ²	R ≥ 6 m ² K/W
	Toitures terrasses	14€/m ²	R ≥ 4,5 m ² K/W
	Murs	25€/m ²	R ≥ 3,7 m ² K/W
	Murs ITI R réduit	12€/m ²	R ≥ 2,4 m ² K/W
	Fenêtre ou porte fenêtre	30€/m ²	U _w ≤ 1,3 W/m ² K et S _w ≤ 0,35
	Planchers	30€/m ²	R ≥ 3 m ² K/W
La résistance thermique totale R exigée ne peut en aucun cas être cumulée avec une isolation existante			
Eclairage	Rénovation de l'éclairage extérieur privé (voiries, parkings, parcs)	300€/Luminaire limité à 50% de l'investissement	<p>Efficacité lumineuse > 90lm/W</p> <p>Si T°couleur ≤ 2700K, efficacité lumineuse ≥ 70lm/W</p> <p>ULR ≤ 1% luminaire et ≤ 4% installé</p> <p>Baisse de la puissance installée ≥ 35%</p> <p>Température de couleur comprise entre 2400K et 3000K</p> <p>Limitation du courant d'alimentation à 1A</p> <p>Durée de vie ≥ 80 000h - Critère L80B10</p> <p>Durée de vie pour 5% de défaillances ≥ 50 000h (conseillé)</p> <p>Garantie des équipements ≥ 5 ans</p> <p>Protection au surtensions: parafoudre de 8KV minimum</p> <p>IP 65 ou supérieur • Tenue à la corrosion (luminaires en bord de mer) • Risques photo-biologique: GRO • Variation de puissance: Luminaire équipé au minimum d'un driver bi puissance (conseillé) • Marquage CE obligatoire</p>
	Luminaire d'éclairage général à module LED	20€/luminaire	<p>Durée de vie ≥ 50 000h • chute de flux lumineux ≤ 20% • Flux lumineux initial sortant ≥ 3000lm • Eff. lum. ≥ 120lm/W • Facteur de puissance > 0,9 • GRO • Garantie 5 ans</p> <p>Bâtiment tertiaire existant uniquement</p>
Eau chaude sanitaire	Chauffe eau solaire collectif	200€/m ² de capteurs	Certification CSTBat ou Solarkeymark (Bâtiment tertiaire existant)
Meubles frigorifiques (bâtiment tertiaire existant)	Fermeture de meubles verticaux à température positive	150€/ml de porte	Coefficient de transmission thermique U _g ≤ 1,8 W/m ² .K
	Fermeture de meubles horizontaux à température négative	50€/ml de porte	Coefficient de transmission thermique U _g ≤ 3,8 W/m ² .K
Industrie	Système de VEV sur moteur asynchrone	50€/kW	Moteur asynchrone dépourvu de ce système, ou neuf de puissance nominale ≤ 3MW
	Moteur asynchrone de classe IE4	40€/kW	Puissance utile comprise entre 0,12kW et 1000kW Moteur IE4 selon la norme CEI 60034-30-1
Divers	Récupération de chaleur sur groupe froid, pompe à chaleur air/eau, condenseur haute efficacité, gestion technique du bâtiment, régulation de groupe froid		Prime au cas par cas

*Primes maximales. Conditions techniques et montants des aides financières février 2020, susceptibles d'évoluer

L'aide financière constitue une subvention d'équipement ou une aide à l'achat qui n'est pas soumise à la TVA (cf. réponse ministérielle publiée le 10 mai 2016 et lettre d'information relative aux CEE de la DGEC du mois d'avril 2017).

LISTE DES CHARGÉS D'AFFAIRE EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Contactez le chargé d'affaire efficacité énergétique EDF de votre zone géographique:

Zone géographique	Chargé d'affaire	Téléphone	Mobile	Email
Grand Bastia / Plaine orientale	Nicolas LUCIANI	04 95 55 77 53	06 47 38 48 52	nicolas.luciani@edf.fr
Centre Corse / Balagne	Morgan SALINI	04 95 29 74 38	07 62 46 04 27	morgan.salini@edf.fr
Grand Ajaccio	Pierre BATTESTI	04 95 29 70 84	07 89 61 80 36	pierre.battesti@edf.fr
Extrême-sud	Paule MARTINETTI	04 95 29 97 96	07 62 01 20 02	paule.martinetti@edf.fr

CONSTITUTION D'UN DOSSIER PRIME ECONOMIE D'ÉNERGIE

- **EN AMONT DU DOSSIER**
 - Se conformer aux critères techniques prescrits sur les plaquettes commerciales
 - Contacter le chargé d'affaire de la zone géographique concernée

Chaque dossier de demande de prime doit être composé des éléments suivants:

- **1 – DEVIS**
 - Faire apparaître la quantité de l'équipement à installer (ml de meubles, m² d'isolant, nbr de luminaires, etc...)
 - Signature client + tampon + nom, prénom et qualité du signataire + mention manuscrite « Bon pour accord le xx/xx/xxx »
- **2 – FACTURE**
 - Référence du devis (n° de devis + date du devis)
 - Nombre, marques et références du produit
 - A transmettre à EDF le plus vite possible
- **3 – FICHES TECHNIQUES DES EQUIPEMENTS INSTALLEES**
 - Fiches techniques du fabricant
 - Certificat d'éligibilité aux CEE le cas échéant
- **4 – CONTRAT DE PARTENARIAT**
 - Le contrat de partenariat sera édité par le chargé d'affaire Efficacité Energétique
 - Il devra être: signé et tamponné
 - Fournir un RIB
 - Fournir un justificatif d'occupation du site: titre de propriété ou contrat de location